



PRÉINSCRIPTION SCOLAIRE 2022-2023

Note explicative et procédure à suivre pour remplir le dossier ci-joint.

PREMIÈRE INSCRIPTION DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PUBLIC DE LA VILLE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE (ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES).

Veillez remplir la demande de pré-inscription ci-jointe et la remettre à :

Pôle Enfance et Réussite éducative

Hôtel de ville

Parc Georges Spénale

81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

Tél. : 05 63 40 26 21

aux heures de permanence suivantes :

- lundi, mardi et mercredi
de 8h30 à 12h et de 15h à 18h
- jeudi de 8h30 à 12h et de 15h à 19h
- vendredi de 8h30 à 12h et de 15h à 17h

PIÈCES À FOURNIR

- 1_ Justificatif de domicile (*datant de moins de trois mois*)
- 2_ Livret de famille
- 3_ Carnet de santé de l'enfant (*vaccinations*)
- 4_ Attestation d'assurance scolaire et extra scolaire
- 5_ Attestation CAF / MSA (*quotient familial permettant de déterminer votre tranche tarifaire*)
- 6_ Une photo d'identité de l'enfant
- 7_ En cas de séparation ou de divorce : photocopie de l'extrait de jugement relatif à l'exercice de l'autorité parentale.

Pour info : si votre enfant fréquente actuellement un établissement scolaire pensez à leur demander le certificat de radiation.

Une attestation d'inscription vous sera alors délivrée et vous pourrez faire inscrire votre enfant lors des permanences des écoles.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.